

## **Bénéficiaire du crédit d'impôt spectacle vivant musical**

**Objectifs :** Comprendre les mécanismes généraux de la production de spectacle dans le secteur des musiques actuelles et du jazz. Identifier les obligations administratives (licences, assurances, affiliations sociales et professionnelles) nécessaires au développement de projets et à l'obtention du crédit d'impôts. Rassembler l'ensemble des éléments nécessaires à l'éligibilité d'une demande d'agrément provisoire. Faire aboutir une demande définitive de crédit d'impôt. Mettre en place un suivi administratif performant d'une demande de crédit d'impôt (outils de suivi en interne, comptabilité analytique, validation d'un expert-comptable...)

## **Programme**

### **Présentation du Crédit d'impôt Spectacle Vivant**

Ma structure est-elle éligible ?

Mon spectacle est-il éligible ?

### **Formalisation de sa demande de crédit d'impôt spectacle vivant**

Étudier la pertinence d'une demande de CISV

Les dépenses éligibles (projet / fonctionnement)

La demande d'agrément provisoire

Conseils sur les outils et méthodes à mettre en place

La demande d'agrément définitif

### **Conclusion**

Questionnaire reprenant les principaux apports de la formation

Rappel des points clés

**Cas pratique :** Les stagiaires sont mis en situation de produire les documents nécessaires à la constitution d'un dossier de demande de crédit d'impôt. Présentation des documents utilisés par le formateur et transmission d'un corpus de documents types

**Intervention :** Thomas Gandon (Salamah Productions)

**Publics concernés :** Directeur, administrateur, producteur, manager, encadrant de groupe de musique (variétés, jazz et musiques actuelles).

**Pré-requis :** Bonne connaissance des musiques actuelles, une pratique courante de la musique et une pratique occasionnelle de la MAO sont nécessaires

**Modalités pédagogiques et moyens techniques :** présentiel ou distanciel, exposés, présentations, vidéo projections, documentation et supports papier

**Modalités d'évaluation** : quizz, études de cas, mise en situation

**Étude de satisfaction et d'impact** : bilans à chaud et à froid

**Attestation, certificat** : Attestation d'assiduité

**Effectif** : maximum de 10 stagiaires

**Durée** : 1 jour (8 heures)

**Tarif** : 320 € net (pas de tva sur les formations)

**Délais d'accès** : selon liste d'attente, prévoir minimum un mois si demande de financement

**Fréquence** : deux fois par an

**Financement** : voir notre page dédiée : <https://www.irma.asso.fr/Dispositif-et-financement-de-la>

**Public en situation de handicap** : nous contacter

**Date de dernière mise à jour de cette page** : 5/01/2021